

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Page : 1/9

Date de révision : 24.06.2011

Annule et remplace : 22.03.2010

## -1- Identification de la préparation et de la société

### Identification de la préparation

**CARLYNET**

### Utilisation de la préparation

Dégraissant solvant pour systèmes de réfrigération et conditionnement d'air

### Fournisseur

CARLY

Zone Industrielle de Braille - 69380 LISSIEU – France

www.carly-sa.fr - Téléphone : +33 (0) 478 47 61 20 - Télécopie : +33 (0) 478 47 33 63

### Service à contacter

Service Fiches Données de Sécurité : sales@carly-sa.fr

### Numéro d'appel d'urgence

INRS / ORFILA (France) - Téléphone : 01 45 42 59 59

## -2- Identification des dangers

### Principaux dangers

#### - Effets néfastes sur la santé

Irritant pour la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou des dermatites.

**R12** : Extrêmement inflammable

**R38** : Irritant pour la peau

**R67** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

**S2** : Conserver hors de portée des enfants

**S23** : Ne pas respirer les aérosols

**S38** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

**S51** : Utiliser seulement des zones bien ventilées

#### - Effets sur l'environnement

Boîtier aérosol sous pression. Facilement inflammable.

**R51/53** : Toxique pour les organismes, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**S29** : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**S61** : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche données de sécurité.

## -3- Compositions / Informations sur les composants

### Nature chimique

Mélange de solvants et d'inhibiteurs pressurisés

### Description chimique du produit actif

	CAS	EINECS	Classification CE	Concentration
Méthylal	109-87-5	203-714-2	F - R11	50% ≥ x > 40 %
Hexane (mélanges isomères)	75-83-2/79-29-8 107-83-5/96-14-0	-	F - Xn - Xi - N R11-R38-R51/53-R65-R67	40% ≥ x > 30 %
Cyclopentane	287-92-3	206-016-6	F - R12-R52/53	10% ≥ x > 5 %
Pentane	109-66-0	203-692-4	F - Xn - R12-R65-R66-R67 N - R51/53	5% ≥ x > 1 %
n-hexane	110-54-3	203-777-6	F - R11 - Repr.Cat3 - R62 Xn - R48/20-R65 Xi - R38-R67 - N - R51/53	5% ≥ x > 1 %

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :  
**CARLYNET**  
Page : 2/9

Dipentène	5989-27-5	227-813-5	Xi – N R10-R38-R43-R50/53	1% ≥ x > 0 %
<b>Description chimique du propulseur ininflammable</b>	<b>CAS</b>	<b>EINECS</b>	<b>Classification CE</b>	<b>Concentration</b>
CO <sub>2</sub> - dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9	-	10 ≥ x > 5%

## -4- Premiers secours

Dans tous les cas, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours consulter un médecin.

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

## -5- Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Poudres, mousses résistants aux alcools, dioxyde de carbone, eau pulvérisée. Les moyens d'extinction doivent être à proximité immédiate des dangers, zones de stockage et de manipulation. Les chariots doivent être équipés d'extincteurs portatifs et le personnel formé à intervenir rapidement.
<b>Moyen d'extinction déconseillé</b>	Eau seule, notamment sous forme de jet.
<b>Dangers spécifiques</b>	Faire attention aux risques d'explosion. Récipient sous pression pouvant éclater à forte température (>50°C). L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Un incendie produira une épaisse fumée noire
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement
<b>Protection des intervenants</b>	Prévoir des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection appropriés.

## -6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

<b>Précautions individuelles</b>	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

**CARLYNET**

Page : 3/9

## Méthodes de nettoyage

- Récupération Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Neutralisation Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
- Nettoyage / décontamination Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

## -7- Manipulation et stockage

### Manipulation

- Mesures techniques

MANIPULATION des palettes et des cartons d'aérosols :

Ne pas fumer. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palettes d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Le cariste doit être formé au maniement des extincteurs pour une action immédiate.

Un départ de feu n'a lieu qu'en présence d'étincelle ou source d'ignition. La longueur des fourches doit être adaptée pour rendre impossible la perforation d'aérosols situés sur la palette posée derrière celle que l'on manutentionne. L'épaisseur des extrémités des fourches doit être supérieure à 20mm et de forme arrondie pour réduire les risques de perforation accidentelle. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées.

Si le chariot n'est pas anti-déflagrant, lors de l'éclatement d'un ou plusieurs aérosols, consécutifs à la perforation par une fourche, à la chute de cartons ou à l'écrasement par le chariot d'aérosols tombés au sol, le cariste ne doit effectuer aucune manœuvre, même celle de couper le contact, pour ne pas provoquer la formation d'étincelles. Il se munit de l'extincteur pour être prêt à intervenir. Il s'écarte du chariot et empêche la circulation éventuelle dans le secteur. Il prévient ou fait prévenir le service de sécurité. En outre, toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

MANIPULATION des aérosols :

Manipuler les aérosols avec précautions, les aérosols peuvent se percer. Ne pas faire tomber. Suivre le mode d'emploi. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée, dans les zones confinées (placard...) ne pas pulvériser plus de quelques secondes. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement, cigarettes, appareil de soudure... Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs du produit pulvérisé. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

### Stockage

- Mesures techniques

Recommandations applicables pour les entrepôts et les réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone "aérosols" doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections des aérosols.

Ne pas fumer.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

**CARLYNET**

Page : 4/9

## Conditions de stockage

- Recommandées

Maintenir les aérosols :

- à l'abri de l'humidité
- dans un endroit frais et sec
- à l'écart de toute source d'ignition
- et si possible à des températures de +5°C à +30°C (jamais >50°C).

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuite par compression).

Comme pour le stockage de produits inflammables, il est recommandé :

- De mettre en place des exutoires permettant l'évacuation des fumées et gaz chauds.
- D'équiper la zone avec des robinets d'incendie armés dopés à l'aide d'un agent émulsifiant de type nagent formant film flottant. Ou de mettre en place un réseau de sprinklers doté du même agent émulsifiant.
- De maintenir la propreté rigoureuse du stock, aucun aérosol provenant de cartons endommagés ne doit traîner au sol.
- De ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

- Matières incompatibles

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins

## Matériaux d'emballage

- Recommandés

Emballage d'origine

- Contre-indiqués

-

## -8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition

<b>Méthylal</b>	109-87-5				
France	VLCT-mg/m <sup>3</sup>	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	
	-	1000ppm - 3110	-	-	
<b>Cyclopentane</b>	287-92-3				
France	VLCT-mg/m <sup>3</sup>	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	
	-	600ppm - 1720	-	-	
<b>Pentane</b>	109-66-0				
France	VLCT-mg/m <sup>3</sup>	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	
	-	600ppm - 1770	750	2210	
<b>n-hexane</b>	75-83-2 / 79-29-8 / 107-83-5 / 96-14-0 / 11-38-51 / 53-65-67				
France	VLCT-mg/m <sup>3</sup>	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	
	-	50ppm - 176	-	-	
<b>Dioxyde de carbone</b>	124-38-9				
France	VLCT-mg/m <sup>3</sup>	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	
	-	5000ppm - 9000	30000	54000	

### Contrôle de l'exposition

Exposition professionnelle

- Protection respiratoire

Recommandée si aération ou ventilation insuffisante

- Protection des mains

Les crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

- Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides

- Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts publics ou l'environnement immédiat.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

**CARLYNET**

Page : 5/9

## Mesures d'hygiène

Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de solvants et de produits chimiques. Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau en cas de contact.

## -9- Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

Etat physique                      Liquide / gaz comprimé  
Couleur                                incolore / jaune clair  
Odeur                                  Caractéristique  
pH (20°C à 1%)                      Non applicable

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Température de décomposition                      -  
Point d'ébullition                      Non déterminé  
Point d'éclair                          Non déterminé  
Point de fusion                        -  
Température d'auto-inflammation                      Non connu  
Point d'inflammation (°C)                      Non connu  
Propriétés comburantes                      -  
Limites d'explosivité dans l'air                      1.1 – 13% en volume  
Pression de vapeur                      -  
Densité de vapeur (air = 1)                      0.758  
Masse volumique                      -  
Viscosité (20°C)                      Non déterminé  
Solubilité dans l'eau                      Non miscible  
Solubilité dans Corps gras (liposolubilité totale) + Solvants  
Coefficient de partage n-octanol / eau                      Non connu

### PROPULSEUR

Caractéristiques d'explosivité (%vol)                      Néant  
Forme / couleur                      Gaz comprimé / incolore  
Odeur                                  -

### AEROSOL

Pression relative de l'aérosol (20°C)                      Environ 5.5 bars

## -10- Stabilité et réactivité

Stabilité                                Stable dans les conditions normales de stockage. Sur certains aérosols voir la date de péremption indiquée sur le dessus ou le dessous de l'aérosol. Pour les aérosols où il n'est pas indiqué de date de péremption, éviter de stocker plus de 2 ans.

Conditions à éviter                      Ne pas utiliser près d'une flamme, d'une source d'étincelle, ou d'une source de chaleur ou d'un corps incandescent. Eviter les températures supérieures à 50°C.

Matières à éviter                      Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux                      En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :  
**CARLYNET**

Page : 6/9

## -11- Informations toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit pulvérisé.

### Toxicocinétique/métabolisme et distribution

Pas de données disponibles.

### Effets aigus

- Inhalation, voies respiratoires : Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. effets narcotiques.
- Contact avec la peau : Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Contact avec les yeux : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion : L'absorption d'alcool augmente les effets toxiques du produit.

### Sensibilisation

-

### Toxicité par administration répétée

Pas de données disponibles.

### Effets CMR

Pas de données disponibles.

## -12- Informations écologiques

### Ecotoxicité

Effets sur les organismes  
aquatiques

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Mobilité

Peu solubles à l'eau. Mobile dans le sol. S'évapore en très grande partie.  
Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.

### Persistance et dégradabilité

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Potentiel de Bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### Résultat de l'évaluation PBT

Pas de données disponibles.

### AEROSOL

Ne pas rejeter dans l'environnement. Voir paragraphe 13.

## -13- Considérations relatives à l'élimination

Récepteur sous pression, ne pas percer ni brûler même après usage.

### Déchets de produit

- Interdictions

Interdiction de rejeter à l'égout et dans les rivières.  
Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

- Destructures/ éliminations

USAGES PROFESSIONNELS :  
Remettre à un récupérateur agréé auprès de la préfecture. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets et aux réglementations locales (notamment arrêtés préfectoraux en vigueur)  
USAGES MANAGERS :  
Le boîtier aérosol une fois vide est apte à entrer dans le circuit normal de traitement des déchets ménagers tel que défini par le décret français n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992. Ils sont intégrés au flux normal des emballages usagés gérés dans le cadre d'Eco-Emballages.

### Emballages souillés

- Décontamination/nettoyage

Vider complètement les emballages avant élimination.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

**CARLYNET**

Page : 7/9

- Destruction / élimination

Eliminer dans un centre autorisé.

## Remarque

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

## -14- Informations relatives au transport

### Réglementations internationales

N° ONU

**UN1950 – AEROSOLS inflammables**

- ADR/RID

Classe : 2

N° d'identification du danger : 2.1

Code d'identification : 5F ; Instruction d'emballage: P204

- OMI/IMDG

Classe : 2.1

Instruction d'emballage: P003 -/- PP17 ; Etiquetage : 2.1

N° FS : 2-13

- OACI/IATA

Classe : 2.1 ; Etiquette : 2.1

Groupe d'emballage: -

Etiquetage : Inflammable

Désignation : Aérosols, inflammables

**AERONEF PASSAGER et CARGO :**

Instruction d'emballage: Y203

Quantité maxi/colis : 30kg

Instruction d'emballage : 203

Quantité maxi/colis : 75kg

Important : Sous le régime des quantités limitées les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration.

Consulter les réglementations concernées (à noter que l'ADR sous ce régime demande un étiquetage des cartons avec un losange bicolore)



## Remarque

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche données de sécurité.

Mais, compte tenu d'une évolution possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

## -15- Informations relatives à la réglementation

Se référer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

Ce produit est classé selon les critères établis par les directives européennes concernant la réglementation des substances et préparations dangereuses, et doit être étiqueté conformément aux textes en vigueur.

**Etiquetage CE**

Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses : concerné

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

**CARLYNET**

Page : 8/9

- Symboles et indications  
de danger

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE (F)**  
- **IRRITANT (Xi)**  
- **DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT (N)**

- Phrases R

**R12** : Extrêmement inflammable  
**R38** : Irritant pour la peau  
**R51/53** : Toxique pour les organismes, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
**R67** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

- Phrases S

**S2** : Conserver hors de portée des enfants  
**S23** : Ne pas respirer les aérosols  
**S29** : Ne pas jeter les résidus à l'égout  
**S38** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié  
**S51** : Utiliser seulement des zones bien ventilées  
**S61** : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche données de sécurité.

Réceptif sous pression.

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme, source d'étincelle, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.

Conserver hors de portée des enfants. Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné. Eviter le rejet dans l'environnement.

Contient 91,568 % en masse de composants inflammables.

Contient du (de la) dipentène [1]; (R)-p-mentha-1,8-diène [2]; (S)-p-mentha-1,8-diène [3]; trans-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène [4]; (+/-)-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl)cyclohexène [5].

Peut déclencher une réaction allergique.

## Note

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

## -16- Autres informations

Informations complémentaires

Produit destiné uniquement à un usage professionnel.  
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial de votre région.

### Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

**CARLYNET**

Page : 9/9

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Mise à jour

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de la première page)

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La Fiche Données de Sécurité de ce produit a été établie conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manutention, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit. Il doit prendre sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.